

Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane– Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal

Dossier : 6211-09-066

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 18 septembre au 3 novembre 2014

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-Saint-Jean à Montréal* par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 3 novembre 2014. Conformément au mandat qui lui a été confié le 28 août 2014 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 18 septembre au 3 novembre 2014, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet présenté par Hydro-Québec TransÉnergie comporte deux composantes. La première vise à construire une ligne à 735 kV entre le poste de la Chamouchouane, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et le poste de Duvernay à Laval. Une variante au projet a été proposée par le promoteur et inclut la construction d'un nouveau poste à 735-120-25 kV à Terrebonne. Selon cette variante, c'est à ce nouveau poste que la future ligne à 735 kV provenant de la Chamouchouane se raccorderait. L'autre composante au projet est la déviation d'une ligne existante à 735 kV (circuit 7017) sur une longueur de 19,4 km entre Saint-Roch-de-l'Achigan et le poste du Bout-de-l'Île, situé à Montréal. D'autres travaux connexes au projet sont prévus, tels que des modifications à plusieurs postes et lignes existants.

Six régions administratives sont concernées par le projet : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Lanaudière, Laurentides, Laval et Montréal. Le coût de réalisation du projet est estimé à 1 123,8 M\$. La mise en service de la ligne et la déviation projetées est prévue pour l'automne 2018.

(extrait du communiqué émis le 18 septembre 2014)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors des séances d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

Roberval

- La distance en kilomètres de la ligne électrique spécifiquement dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- le montant des investissements prévus pour l'agrandissement du poste Chamouchouane.

Terrebonne

- le processus d'examen du projet par la Régie de l'énergie et les solutions de remplacement examinées par Hydro-Québec pour éviter la construction d'une ligne ;
- les rôles respectifs de la Régie de l'énergie et du BAPE ;
- les conséquences pour le mandat du BAPE d'une décision négative de la Régie sur le projet ;

- la raison d'être du projet et son coût dans le contexte des surplus d'électricité actuels au Québec ;
- la fiabilité des prévisions d'Hydro-Québec sur un horizon de 50 ans pour justifier le projet ;
- la raison de dévier le circuit électrique 7017 en provenance du poste Jacques-Cartier, à la hauteur de Saint-Roch-de-l'Achigan, plutôt qu'à partir du poste Duvernay ;
- les retombées économiques du projet pour les entreprises québécoises, notamment pour la production des pylônes ;
- la possibilité d'ouvrir un centre de consultation à Saint-Zénon ou à Saint-Michel-des Saints et de prolonger la période d'information advenant qu'il y ait une nouvelle séance d'information à Rawdon ;
- les mesures d'atténuation de l'impact visuel de la ligne dans le secteur de Chertsey ;
- l'acquisition de propriétés par Hydro-Québec et la réalisation de relevés d'arpentage à certains endroits avant l'autorisation du projet ;
- le choix de l'emplacement du poste Judith-Jasmin, son empiètement sur des terres agricoles et son examen éventuel par la Régie de l'énergie ;
- les répercussions de la ligne en provenance du poste la Chamouchouane sur les bâtiments de ferme, notamment en ce qui a trait aux champs électriques et magnétiques ;
- les modifications récentes au poste Bout-de-l'Île par rapport à celles prévues avec le projet actuel ;
- les éventuels bénéfices du projet pour les communautés d'accueil locales et les possibilités de compensations autres que celles déjà prévues par Hydro-Québec ;
- en référence au tronçon Saint-Michel-des-Saints/Terrebonne, les désavantages de la juxtaposition de deux lignes à 735 kV pour la fiabilité du réseau, en cas d'aléas climatiques ;
- le tracé de la nouvelle emprise à la hauteur du secteur de Lachenaie à Terrebonne pour les lignes à 315 kV et 735 kV ;
- la santé humaine, notamment au regard des champs électriques et magnétiques ;
- la façon de déterminer le tracé à la suite des commentaires exprimés par la population ;
- les recours des citoyens face à un projet qu'ils contestent et les indemnités possibles.

Rawdon

- L'importance qu'il y ait audience publique dans une municipalité plutôt centrale de la région de Lanaudière ;
- la représentativité des personnes-ressources qui seront éventuellement convoquées pour l'audience publique ;
- la raison d'être du projet dans le contexte de la production et des surplus énergétiques au Québec actuellement ;
- les moyens de communication utilisés par le BAPE pour informer les citoyens ;
- la possibilité de prolonger la période d'information au-delà du 3 novembre, compte tenu de la nouvelle séance d'information tenue à Rawdon le 28 octobre ;
- la prise en compte de façon adéquate des milieux sensibles, pour la région de Lanaudière ;
- la présence et les effets des champs électriques et magnétiques d'une ligne à 735 kV à la limite et à l'extérieur de son emprise ;
- le rôle de la compensation série déjà construite sur le réseau et la possibilité que l'ajout d'un tel équipement puisse être une solution de remplacement valable, sur les plans économique, technique et environnemental, par rapport au projet actuellement privilégié par Hydro-Québec ;
- les éventuels bénéfices du projet pour les citoyens, comme une diminution du coût de leur électricité ;
- le coût et les gains liés aux programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec en comparaison du coût et de la diminution des pertes de puissance que pourrait entraîner le projet ;
- le coût réel du projet ;
- la crédibilité de l'estimation d'Hydro-Québec sur les économies financières que le projet entraînerait pour la Société au cours des 50 années suivant sa réalisation ;
- la considération de la position de chacune des municipalités des MRC de Montcalm et de Matawinie face au projet, dans l'élaboration du tracé retenu ;
- les impacts d'une ligne à 735 kV sur le milieu agricole ;
- les tensions parasites, notamment par rapport aux bâtiments agricoles ;
- la fiabilité technique du croisement des lignes à Saint-Côme et l'emplacement de la nouvelle ligne au voisinage d'une pisciculture ;
- l'incertitude sur l'emplacement du poste Judith-Jasmin compte tenu du fait qu'il devra être approuvé, notamment par la Régie de l'énergie ;
- les cinq acquisitions de propriété, à Saint-Alphonse-Rodriguez, requises par le projet ;

- le type d'écran végétal qu'Hydro-Québec prévoit aménager le long de l'autoroute 25 à la hauteur de Mascouche et le risque que cet écran soit éventuellement coupé ;
- le mode de simulation d'un impact visuel à un endroit particulier et les mesures de compensation pour les citoyens demeurant à cet endroit ;
- les impacts visuels du projet sur le paysage et sur les lieux de villégiature dans la région de Saint-Alphonse ;
- la faisabilité d'enfouir la ligne sur certains tronçons de son parcours ;
- la manière dont on évalue la fiabilité du réseau chez Hydro-Québec.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque	829, boulevard Saint-Joseph, Roberval
Bibliothèque Antonio-Saint-Georges	390, rue Matawin, Saint-Michel-des-Saints
Bibliothèque municipale Marielle-Brouillette <i>Accès Internet gratuit</i>	330, rue du Moulin, Saint-Tite
Bibliothèque de Terrebonne, secteur Lachenaie <i>Accès Internet gratuit</i>	3060, chemin Saint-Charles, Terrebonne

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
23 septembre 2014		L'informateur de Rivière-des-Prairies
24 septembre 2014	La Presse	
24 septembre 2014	Le Soleil	
24 septembre 2014	Le Nouvelliste	
24 septembre 2014	Le Quotidien	
24 septembre 2014		L'Action du mercredi
24 septembre 2014		L'Écho de La Tuque
24 septembre 2014		L'Hebdo du Saint-Maurice
24 septembre 2014		L'Étoile du Lac
26 septembre 2014		Le Trait d'Union
26 septembre 2014		Le Mirabel
27 septembre 2014		Le Point d'Impact

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
18 septembre 2014 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Québec ainsi que les hebdomadaires régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, des Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de Montréal	6821	Site Web et compte Twitter du BAPE
30 septembre, 7 et 8 et 28 octobre 2014 Rappel des séances d'information	Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, des Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de Montréal	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE
10 octobre 2014 Annonce de la séance d'information reportée au 28 octobre 2014 à Rawdon	Médias écrits et électroniques de Lanaudière	210	Site Web et compte Twitter du BAPE

Les séances d'information

Date	30 septembre 2014
Lieu	Château Roberval, salle Beemer 1225, boulevard Marcotte à Roberval
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Mathieu Bollulo, Hydro-Québec Équipement et Services partagés Christiane Rompré, Hydro-Québec Équipement et Services partagés Jean-Pierre Giroux, Hydro-Québec TransÉnergie
Assistance	5 personnes
Durée	47 minutes

Date	7 octobre 2014
Lieu	Motel-restaurant Le Tournesol 3217, 1 ^{re} avenue Rawdon
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Yvon Deshaies, analyste
Promoteur	Mathieu Bollulo, Hydro-Québec Équipement et Services partagés Christiane Rompré, Hydro-Québec Équipement et Services partagés Jean-Pierre Giroux, Hydro-Québec TransÉnergie
Assistance	115 personnes
Durée	35 minutes La séance a dû être annulée compte tenu de la capacité insuffisante de la salle. Le 10 octobre 2014, un communiqué de presse a été diffusé dans Lanaudière pour annoncer le report de cette séance au 28 octobre 2014

Date	8 octobre 2014
Lieu	Hôtel Impéria et Suites 2935, boulevard de la Pinière Terrebonne
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Yvon Deshaies, analyste
Promoteur	Mathieu Bollulo, Hydro-Québec Équipement et Services partagés Christiane Rompré, Hydro-Québec Équipement et Services partagés Jean-Pierre Giroux, Hydro-Québec TransÉnergie
Assistance	120 personnes
Durée	3 h 20

Date	28 octobre 2014
Lieu	Collège Champagneur 3713, rue Queen Rawdon
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	Yvon Deshaies, analyste
Promoteur	Mathieu Bollulo, Hydro-Québec Équipement et Services partagés Christiane Rompré, Hydro-Québec Équipement et Services partagés Bruno Picard, Hydro-Québec TransÉnergie
Assistance	175 personnes
Durée	4 h 50

Les relations de presse

Aucun média n'était représenté à la séance du 7 octobre à Rawdon.

Deux journalistes étaient présents à la séance d'information tenue à Roberval : un du journal *Le Quotidien* et l'autre de *Radio-Canada*.

Deux représentants de *TVA* ainsi qu'une représentante de l'hebdomadaire *Le Trait d'Union* étaient présents à la séance du 8 octobre à Terrebonne.

Deux journalistes étaient présents à la séance d'information reportée à Rawdon : un du journal *L'Action* et l'autre de *Plume Libre Montcalm*.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis le 18 septembre 2014, le journal *L'Action*, les stations de radio *Radio-Canada*, ont annoncé la tenue des séances d'information et ont repris sensiblement le contenu du communiqué de presse. Le lendemain de la séance du 30 septembre 2014 à Roberval, le journal *Le Quotidien* et *Radio-Canada* radio ont fait état du déroulement de la soirée, notamment de la demande d'audience publique d'Hydro-Québec auprès du ministre Heurtel. Pour ce qui est des séances du 8 et de 28 octobre à Terrebonne et Rawdon respectivement, les journaux *Le Trait d'Union*, *L'Action* et *Plume Libre Montcalm* ont mentionné les nombreuses préoccupations exprimées au moment de la période de question et fait part du mécontentement des citoyens sur la séance annulée du 7 octobre dernier.

Les communautés autochtones

L'étude d'impact mentionne que le promoteur a tenu des rencontres d'information consultation avec les communautés autochtones suivantes : les Innus de Mashteuiatsh, la nation Atikamekw de Wemotaci et Manawan.

Tel que mentionné dans l'étude d'impact, les rencontres et activités d'information-consultation ont permis à Hydro-Québec, entre autres, de prendre connaissance des préoccupations et des attentes du milieu touché par les corridors. Les commentaires formulés ont mené à l'élaboration d'une variante de corridor au nord du réservoir Taureau dans Lanaudière.

Danielle Aguin, directrice

Québec, le 10 novembre 2014

Pour Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Yvon Deshaies, analyste